

1 – L'affranchissement de la loi selon l'Écriture sainte – Romains 5-8

Il y a, dans nos rapports avec Dieu, deux points dignes de remarque : notre responsabilité comme hommes et la puissance de la vie de laquelle nous vivons devant Lui. Dieu a présenté ces deux choses déjà dans le paradis : par l'arbre de la connaissance du bien et du mal, et par l'arbre de la vie. En ce qui concerne la responsabilité, l'homme est devenu pécheur ; il n'a donc en lui-même aucune vie spirituelle (Jean 6:53). Le péché a introduit la mort et la condamnation. Après la chute, Dieu a donné la Loi par Moïse afin d'éprouver d'état de l'homme. La Loi de Dieu doit exiger la justice, selon la nature de celui auquel elle est donnée ; mais la Loi ne donne point la vie (Gal. 3:21). C'est la nature de la Loi, qu'elle exige et ne donne pas. Puisqu'il s'agit de justice, Dieu ne peut point rabaisser les exigences de la Loi et, si la nature divine est en nous, nous ne souhaiterons point que ces exigences soient abaissées. La Loi est la mesure de la responsabilité de l'homme naturel, mais elle ne donne pas la vie, et (parce que l'homme est pécheur) la Loi, au lieu d'être une ressource, cause la mort et la condamnation. Un mélange de Loi et de grâce, en tant que celle-ci agit en nous, ne change pas cet état. La grâce ne détruit pas notre responsabilité et ce que la Loi exige n'est pas accompli. Christ est venu pour être notre Sauveur et notre Libérateur. Il produit la vie des croyants. Il s'est soumis à la mort sous laquelle nous étions, et Il a porté, sur la croix, nos péchés et la colère de Dieu que ceux-ci méritaient. Mais ce n'est pas tout : dans Sa personne, l'homme est entré dans une nouvelle position ; il est l'homme ressuscité et glorifié devant Dieu. La justice de Dieu est accomplie en Lui et Il a reçu cette justice comme récompense. Cherchons maintenant comment nous sommes participants de cette magnifique position devant Dieu.

Le péché n'est pas compatible avec Dieu ; rien ne peut détruire la responsabilité de la créature. L'Apôtre expose, au commencement de l'Épître aux Romains, l'état de péché des Gentils et des Juifs : *Sans loi*, l'homme est sans frein (impie), déshonoré par le péché ; il a perdu toute vraie idée de Dieu, étant adonné à des choses qui ne conviennent point à l'homme. *Sous la Loi*, il n'est pas seulement corrompu par l'effet de la convoitise, mais il est désobéissant en vertu de sa propre volonté. La Loi ne condamne pas seulement le péché, mais aussi le pécheur. Vient le Seigneur, né de femme et placé sous la Loi ; Il répand son sang pour nous purifier devant Dieu, pour justifier le pécheur devant Dieu, le juste Juge. La riche et profonde grâce nous est aussi présentée dans cette œuvre. C'est l'enseignement de l'Épître jusqu'à la fin du troisième chapitre.

Au quatrième chapitre, il commence à examiner une autre vérité, l'effet et le résultat de la résurrection de Christ. Aux cinquième, sixième et septième chapitres, nous avons l'effet de cette vérité ; et au huitième chapitre, le parfait résultat.

L'histoire d'Abraham est introduite au quatrième chapitre. Si le Juif était condamné par la loi, il pouvait se réclamer de la relation d'Abraham avec Dieu. C'est dans ce but que l'Apôtre met en avant les bases de cette relation, et montre qu'elle dépendait de la foi et de la promesse. La justice était par la foi et elle fut donnée à Abraham avant qu'il eût été circoncis. « Abraham crut Dieu et celui lui fut compté pour justice ». Il y a encore un autre principe représenté dans ce chapitre. Abraham était comme mort, ainsi que Sarah, sa femme. Cependant Dieu avait promis une postérité. Abraham ne douta point à cause de l'incapacité de l'homme, mais il crut en la puissance de Dieu qui devait accomplir ces promesses. Et cela lui fut compté pour justice.

Il en est de même pour nous, seulement avec cette différence bien remarquable, que nous ne croyons pas que Dieu *peut* accomplir ses promesses, mais qu'Il *les a* accomplies : « Nous croyons en Dieu qui a réveillé d'entre les morts notre Seigneur Jésus ». Il faut observer ici que l'Apôtre ne dit pas : Nous croyons en Celui qui *est* réveillé, mais en Celui qui *a* réveillé. C'est ainsi qu'il nous fait comprendre quelle est la portée de cette doctrine. Dieu ne se montre pas, dans la résurrection, comme un juge juste et satisfait, comme tel, dans l'œuvre de Christ ; mais il agit selon sa propre puissance, dans l'empire de la mort, pour en faire sortir son bien-aimé, et pour nous introduire maintenant, en Christ, dans une position nouvelle où la mort et le péché ne trouvent point de place. Dieu travaille pour nous, pour nous sauver complètement et pour nous placer devant lui en grâce et en justice. L'homme étant mort quant à ce qui regarde la vie spirituelle, et vivant dans le péché quant à ce qui regarde la vie naturelle, il meurt en Christ et ressuscite en Lui, trouvant sa place devant Dieu, en grâce, là où le péché est ôté et la justice accomplie : « Il fut livré à cause de nos offenses et ressuscité à cause de notre justification ».

Du cinquième au huitième chapitre, il applique cette vérité à notre état. Dans le cinquième chapitre à notre justification ; dans le sixième, à la nouvelle vie du Chrétien ; dans le septième à la Loi ; nous trouvons dans le Huitième l'état de l'âme affranchie parfaitement dépeint.

Au cinquième chapitre, il montre que le croyant jouit de la paix avec Dieu, qu'il vit dans la faveur de Dieu, étant héritier de Sa gloire et se réjouissant même des afflictions qui concourent à son bien spirituel. Bien plus il se réjouit en Dieu lui-même qui est la source d'une joie perpétuelle. L'homme *était* dans le premier Adam et, par là même, héritier des suites de sa désobéissance ; le croyant *est* dans le second Adam, par l'obéissance duquel il est juste ; mais parce qu'il est juste par l'obéissance d'un autre (qui est Christ), la chair dit : N'importe ce que je fais ; je peux faire ce que je veux. Mais moi je dis : Tu as déjà assez fait pour te perdre ; et tu reconnais, sans y penser, que tu veux le péché. – Mais poursuivons notre sujet.

L'Apôtre ne parle pas ici de l'important motif que le fidèle trouve dans le sang de Christ, pour ne pas pécher, non plus que de la puissance de l'amour de Dieu ; mais il montre qu'il ne peut pas vivre dans le péché auquel il est mort. Le Chrétien est participant des résultats de l'obéissance de Christ, parce qu'il est mort et ressuscité. Comment peut-il vivre dans le péché, étant déjà mort au péché ? Un homme mort ne vit pas. Il n'est point participant de la bénédiction qui est en Christ, à moins qu'il n'ait la vie de Christ. Quoique, en ce qui concerne la vie naturelle, il vive encore dans le monde, il doit cependant se tenir pour mort au péché, puisqu'il vit de la vie de Christ qui est mort et ressuscité.

Au septième chapitre, il considère l'effet de la même vérité relativement à la Loi. La Loi, dit-il, domine sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ; puis il donne le lien du mariage pour exemple. Aussi longtemps que le premier mari vit, la femme ne peut en avoir aucun autre sans être coupable. Le premier mari, c'est la Loi ; le second est Christ ressuscité d'entre les morts (Christ vivant sur cette terre était lui-même sous la Loi). Ainsi l'on ne peut pas en même temps être sous la Loi et uni à Christ ressuscité d'entre les morts. Toutefois ce n'est pas la Loi qui meurt, mais Christ est mort sous la Loi ; car ceux qui ont péché sous la Loi seront condamnés par la Loi, et la Loi est utile pourvu qu'on s'en serve légitimement (Rom. 2:12 ; 1 Tim. 1:8, 9). Fussions-nous, nous-mêmes, morts sous la Loi, nous serions perdus ; mais Christ est mort pour nous et, parce qu'il est ressuscité d'entre les morts, nos âmes sont unes à Lui, la Loi n'ayant plus aucun droit sur un homme mort. Maintenant donc Christ, Lui qui est ressuscité d'entre les morts, est notre seul mari. Ainsi la résurrection de Christ nous a délivrés de la Loi aussi bien que du péché et de la condamnation.

Le cinquième chapitre aux Romains nous démontre donc notre position en Christ, le second Adam qui est ressuscité. Le sixième, la nouvelle vie en Lui, vie dont la force est que nous nous tenons pour morts au péché, et le septième, notre parfait affranchissement de la Loi qui domine sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ; quant à nous, nous sommes morts et ressuscités en Lui. C'est le nouvel homme, en Christ, qui porte des fruits pour Dieu et non le vieil homme sous la Loi. Cependant la faute n'en est pas à la Loi ; mais, parce que le péché est dans la chair, la Loi a pour effet d'attacher la péché à la conscience, de devenir, pour le péché, une occasion d'excitation.

Pour revenir au point capital du chapitre, nous voyons qu'on ne peut pas être, *en même temps*, sous la Loi et avec Christ ressuscité ; autrement on aurait deux maris à la fois. Dans la seconde moitié du chapitre, nous avons les expériences de l'homme qui veut accomplir la justice sous la Loi et porter du fruit pour Dieu, en rapport avec la Loi, le premier mari. Réveillé par Dieu et sous l'influence de la nouvelle vie, il comprend les spiritualités de la Loi, il apprécie ses exigences ; il veut accomplir la Loi et sa conscience ne peut pas se contenter s'il ne le fait pas. La nouvelle nature aime la justice de la Loi ; mais à cause de l'opposition de la chair, elle ne l'accomplit pas (7:14, 16, 22). Triste état de l'âme qui, par l'action de la grâce en elle, veut faire le bien, mais qui, parce qu'elle est sous la Loi, ne peut rien amener à bien. Toutefois remarquons que, dans cette position, l'âme est en rapport avec le premier mari et, par conséquent, nullement avec le second. Nous avons vu qu'elle ne peut pas avoir deux maris à la fois. Aussi ce passage ne parle-t-il ni de Christ, ni du Saint Esprit. On y trouve la connaissance chrétienne ordinaire de la spiritualité de la Loi. La conscience individuelle, renouvelée sait, que les exigences de cette Loi spirituelle ne peuvent être remplies. La volonté renouvelée fait tous les efforts possibles pour y parvenir, mais cela ne lui réussit pas. Elle aime cependant la spiritualité de la Loi : elle ne désire point que celle-ci soit moins parfaite. Elle sait que Dieu ne peut pas céder de son autorité ni rabattre de sa sainteté. Elle s'efforce de tout son cœur d'atteindre le but, mais la force lui manque. La Loi exige un accomplissement parfait ; la conscience et la volonté y acquiescent ; mais la Loi ne donne aucune force ; le but ne sera jamais atteint. Le réveil de la conscience ne produit jamais, dans une âme sincère, l'accomplissement de la justice, mais le désespoir. Il est beaucoup plus difficile de savoir et de reconnaître qu'on n'a aucune force pour faire le bien, que de savoir et de reconnaître qu'on a péché. L'expérience que fait l'âme sous la Loi, est un moyen d'opérer la conviction de son impuissance ; mais la justice ne peut être indifférente ni à Dieu ni à l'âme née de nouveau, et comme cette dernière ne peut accomplir la justice, l'homme est obligé de chercher sa délivrance ailleurs.¹ Cependant quoique Dieu veuille convaincre l'âme sincère de son impuissance, il ne prend point plaisir à la laisser dans ce triste état, mais aussitôt qu'elle reconnaît cet état, et qu'elle est et se sait être sans ressource en elle-même, tellement qu'elle ne pouvait jamais atteindre la justice de la Loi, alors Dieu lui révèle son parfait affranchissement en Christ. Aussitôt l'âme rend grâces à Dieu pour ce qui est déjà fait et elle découvre sa position en Christ ressuscité, son vrai mari, pour qu'elle puisse porter du fruit pour Dieu (24:25). Maintenant ce n'est pas seulement une position (en Christ ressuscité) qui est sa part, mais encore la force et la liberté. La chair est là, sa nature n'est pas changée ; mais notre position devant Dieu est dans l'Esprit et non dans la chair. La puissance de l'Esprit est là, vivante en nous, en sorte que nous marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit. Christ dans le ciel est l'expression de notre véritable position devant Dieu. Christ vivant sur la terre est la représentation et l'exemple de l'homme céleste sur la terre. En marchant selon l'Esprit, nous accomplissons la Loi (en aimant Dieu et notre prochain), parce que nous ne sommes pas sous la Loi.

Le Saint Esprit a ajouté la fin du verset 25 pour montrer que, quoique nous soyons affranchis, la nature de la chair n'est pas changée ; mais la loi (c'est-à-dire ici, un principe agissant toujours dans le même sens), la loi de l'Esprit de vie en Christ Jésus nous affranchit pleinement de la loi du péché et de la mort, qui dominent dans le

¹ Le traducteur prend, dans le Seigneur (et sauf l'exactitude des termes), la liberté de retracer ici, de mémoire, une idée de l'auteur sur Rom. 7:24, 25 : L'âme éclairée et convaincue de son incapacité par la Loi de Dieu, ne cherche plus à faire ceci ou cela. Elle a soif de la délivrance et la trouve, enfin, dans la grâce du Libérateur.

vieil homme. En Christ, nous vivons dans l'homme nouveau ; là le vieil homme n'a aucun droit, mais le Saint Esprit est la force qui y agit. Quant à la justice, le Chrétien a une paix parfaite, sachant que Dieu, au lieu de le condamner, a fait ce que la Loi ne pouvait faire, c'est-à-dire, qu'Il a condamné le péché dans la chair, par Christ venu en ressemblance de chair de péché et comme sacrifice expiatoire. Le Chrétien sincère sera toujours plus contristé de l'activité du péché dans sa chair, que de ses péchés commis précédemment ; mais il sait que Christ est mort à sa place, aussi bien pour le péché que pour les péchés. Ici donc, au chapitre huitième, nous trouvons Christ comme sacrifice sur la croix, puis vivant dans la résurrection, et encore le joyeux témoignage du Saint Esprit pleinement développé. Du verset 5 au onzième de ce chapitre, le Saint Esprit est là comme caractère et puissance de la vie. Du verset 1^{er} jusqu'au vingt-septième, il est en nous, le témoin personnel de notre adoption et de notre droit d'héritage et l'aide de notre faiblesse. Du verset 28 jusqu'à la fin du chapitre, le Saint Esprit prouve que Dieu n'agit pas seulement *en nous*, mais encore qu'Il est *pour nous*, dans sa propre puissance et fidélité – tellement que le bienheureux fidèle est assuré que rien ne peut le séparer de l'amour de Dieu, amour qu'il connaît par le Saint Esprit qui demeure en Lui. La hauteur de la gloire, la profondeur de la mort, sont, en Christ, les preuves et les moyens de notre éternelle béatitude devant Dieu Lui-même, qui nous a donné la grâce.

Il pourrait être utile de présenter encore quelque chose de plus détaillé sur le troisième verset du huitième chapitre. Les trois premiers versets nous rappellent le sommaire des trois chapitres précédents, dans lesquels nous avons trouvé trois choses : Premièrement la position de péché de l'homme relativement à sa responsabilité, à quoi répond la justification devant Dieu. C'est le sujet du cinquième chapitre. La nature du vieil homme et celle du nouveau, c'est l'objet que considère le sixième chapitre. Mais Dieu, pour mettre à l'épreuve la capacité de l'homme à produire la justice, a introduit la Loi, et l'homme (parce qu'il était en chute et pécheur) n'a pas pu accomplir la justice. Même lorsqu'il n'était point encore pécheur, l'épreuve de son obéissance, par une Loi, devint l'occasion de sa chute. Mais lorsque, par le moyen de la nouvelle naissance, la spiritualité de la Loi est reconnue, alors l'homme comprend qu'il n'a pas seulement *commis des péchés*, mais qu'une *loi de péché* est dans ses membres. Le Saint Esprit examine ce sujet dans le septième chapitre.

La puissance et la nature de la nouvelle vie en Christ mort et ressuscité, est la réponse de la grâce de Dieu à la méchanceté de la chair. C'est ce qu'expose le sixième chapitre. L'affranchissement de l'âme par la pleine connaissance de l'œuvre de Dieu, en Christ, répond en grâce aux expériences du septième chapitre. Si l'on considère avec attention les trois premiers versets du huitième chapitre, on verra aisément que le premier verset correspond au cinquième chapitre ; le second au sixième chapitre, et le troisième au septième. Le sixième et le septième chapitres sont dans une étroite liaison, parce que la Loi est le moyen de reconnaître la vraie nature du vieil homme, à travers les expériences de l'homme né de nouveau. Nous trouvons donc le résumé de ces deux chapitres dans le second et troisième versets du huitième chapitre. Toute espérance d'affranchissement est fondée, dans le cinquième chapitre, sur la justification. Les hommes ne l'entendent pas ainsi. Ils auraient voulu se délivrer réellement de la loi du péché par leurs propres efforts, pour se trouver sans reproche devant Dieu, mais Dieu ne l'a pas permis et cela ne peut avoir lieu ainsi selon la vérité, parce que – d'un côté, l'œuvre de Christ serait inutile et que, d'un autre côté, les hommes ne connaîtraient pas la vraie nature et la culpabilité du péché. Si, par ses efforts, dans sa conscience, on était affranchi devant Dieu, la justification sans être par la propre force de l'homme, aurait au moins lieu par l'œuvre du Saint Esprit et non par l'œuvre de Christ. Mais Dieu ne veut pas cela et l'homme ne le peut pas, parce que l'action du Saint Esprit lui fait voir l'intolérabilité du péché devant Dieu et que la nature de l'homme ne change pas. Or cette nature est péché. Il faut que l'homme se soumette à la justice de Dieu. Convaincu de péché, condamné par la Loi, il faut qu'il trouve sa justice dans un autre, en Christ mort pour lui, ressuscité devant Dieu. C'est pourquoi le troisième et le cinquième chapitres de l'épître viennent avant le sixième et le septième ; et le premier verset du huitième chapitre, avant les versets 2 et 3.

Après que le Saint Esprit a décrit le combat de l'âme née de nouveau et qu'il a constaté son impuissance, le – « il n'y a point de condamnation » – (8:1), est le premier besoin de l'âme et le commencement de la réponse de Dieu, dans Sa grâce. Mais, parce que nous avons ce privilège – « point de condamnation » – dans un Christ ressuscité, cela ne se sépare point de la vie et n'en peut être séparé. Aussi n'est-ce pas simplement une doctrine, sur un certain sujet exprimant la pensée de Dieu, mais c'est un changement des expériences dans l'âme, changement opéré par la connaissance de ce sujet, au moyen de la foi. L'homme a fait l'expérience de son impuissance, au moyen de la Loi. Il a appris à connaître, par la Loi de Dieu, la loi du péché dans ses membres ; il a vu ce péché en lui-même ; il l'a haï, mais il n'a pu s'en affranchir.

Avant d'aller plus loin, nous devons remarquer, puisque nous parlons de Loi, que Christ lui-même est une loi pour plusieurs âmes. Elles reconnaissent son amour ; elles voient dans son œuvre en la croix, combien cet amour est grand. Elles trouvent, dans cet amour, un motif pour aimer parfaitement Christ dans le cœur, mais elles ne trouvent pas un tel amour en elles-mêmes. Elles doivent aimer Christ de tout leur cœur, mais elles ne l'aiment point ainsi. Et c'est justement là la Loi qui commande que nous aimions Dieu de tout notre cœur. Nous avons trouvé, en Christ, un nouveau motif ; nous avons peut-être donné à la Loi une nouvelle forme ; mais nous nous trouvons sous la Loi revêtue du nom de Christ. La puissance du péché est toujours là ; il nous empêche d'accomplir la Loi qui exige que nous aimions de tout notre cœur. Le péché est dans la chair, il me presse et me surmonte. Comment en finirai-je avec cet ennemi terrible et rusé ? Notre impuissance est notre refuge. Nous trouvons que Dieu Lui-même doit intervenir, parce que nous n'y pouvons rien. Aussitôt que j'ai compris l'œuvre de Dieu (non pas les promesses), je trouve que Dieu a déjà achevé toute l'œuvre. C'est ce que signifie le troisième verset. Dieu lui-même a combattu le mal qui me subjuguait toujours. Christ sans péché, fait péché, a ôté aussi

bien le péché dans la chair, pour nous, devant Dieu, que les péchés que nous avons réellement commis, parce qu'Il n'est pas mort seulement pour *les péchés*, mais aussi pour *le péché*.

L'amour de Dieu nous est révélé en ceci, que Christ est venu dans ce monde lorsque nous n'étions rien que des pécheurs ; mais cette révélation de son amour ne purifie pas la conscience. De plus, aussi longtemps que la conscience n'est pas purifiée, le cœur ne peut jouir de l'amour, parce que l'incertitude dans la conscience produit la crainte et que celle-ci empêche le cœur de s'assurer sur l'amour. C'est, il est vrai, bien certain que l'amour est en Dieu, mais le cœur ne peut pas s'approprier cet amour, parce que la conscience dit toujours que Dieu ne peut supporter le péché. Le Saint Esprit qui parle de l'amour dans l'évangile est lumière par la même Parole, pour convaincre de péché. Et cette conviction n'atteint pas seulement les péchés, mais le péché. Un enfant peut être convaincu de l'amour de son père ; mais il craint de se présenter devant sa face si sa conscience l'accuse : « La crainte renferme une punition ». Mais si nous sommes ressuscités avec Christ, non seulement il est vrai que Dieu nous a aimés dans notre état de péché, mais il nous a aussi transportés dans une position tout à fait nouvelle – dans la position de Christ Lui-même devant Dieu, où nous-mêmes sommes le résultat de l'activité de Dieu, selon la puissance par laquelle Il a ressuscité Christ d'entre les morts et l'a élevé à sa droite, dans le ciel (Éph. 1:9-23 ; 2 Cor. 5:5).

La manifestation de l'amour de Dieu en Christ, lorsque nous étions des pécheurs, nous est rappelée en 1 Jean 4:9 ; mais notre parfaite position en Christ, par la participation à sa vie, est exposée au verset 17 du même chapitre. Mais Christ est entré dans cette position après avoir entièrement accompli son œuvre, l'œuvre par laquelle la conscience est purifiée et, ainsi l'amour répandu sans empêchement dans le cœur. Parce que je suis uni avec Christ qui est déjà mort et ressuscité pour moi, le péché ne peut pas plus m'être imputé qu'il ne peut être imputé à Christ. Sa position devant Dieu est tout à fait la mienne, et, pensons-y, en avoir une autre ne serait pas autre chose qu'être damné. Il n'y a point de terme moyen entre le premier et le second Adam. Or nous savons bien que la position de Christ devant Dieu est maintenant sans péché – non seulement en ce qui concerne la perfection de sa personne (qui fut toujours parfaite), mais encore relativement à l'imputation du péché. Pourquoi donc ? Dieu est-il devenu indifférent envers le péché ? Christ ne s'en occupe-t-il pas ? A-t-il reculé devant la difficulté de l'œuvre ? A-t-il réclamé les douze légions d'anges pour le délivrer ? Ou bien a-t-il suivi le conseil des principaux sacrificateurs en se sauvant Lui-même comme il avait si souvent sauvé les autres ? Non ! nous le savons bien. Il est la Tête sans péché des croyants ; parce que, comme leur remplaçant, il a aboli le péché sur la croix et que, après avoir achevé cette œuvre, il les a unis à Lui par une nouvelle vie qui découle de Lui, et par la puissance du Saint Esprit qui les *fait un avec lui*. Et maintenant, quelle est la portée de cette vérité pour les croyants ? Non seulement Christ a porté nos péchés sur la croix ; Il était là personnellement notre remplaçant devant Dieu. Mais pour tout ce que le Saint Esprit nous montre comme du péché devant la face de Dieu, dans la lumière de sa présence, pour tout cela, Christ est mort sur la croix et Il l'a porté pour nous. Il est Lui-même devant la face de Dieu, jugé selon la lumière de sa gloire, là, Lui qui n'a point connu de péché et qui a été fait péché pour nous. Maintenant, grâce à Dieu, tout est passé. L'œuvre est accomplie. La nue de l'éclair du jugement de Dieu, la tempête de sa colère a passé emportant notre péché, et le soleil de l'amour de Dieu Lui-même reluit maintenant sans obstacle – l'amour parfait qui donna Christ pour achever l'œuvre. La conscience est purifiée selon la sainteté de Dieu qui a jugé le péché.

Auparavant, Dieu même était caché, quoiqu'il ait envoyé la Loi parmi les hommes ; mais le coup qui déchira le voile, afin que Dieu fût révélé dans sa sainteté, a ôté le péché qui nous interdisait de nous tenir devant sa face découverte. La pleine lumière (car la vraie lumière a maintenant paru) qui reluit et dans laquelle nous sommes, montre que nous sommes sans péché devant la face de Dieu, et que nos vêtements sont lavés dans le sang de l'Agneau. Plus près nous sommes de la lumière, plus nettement notre parfaite pureté devant Dieu se manifestera.

Ainsi donc ce que la Loi ne pouvait pas faire, parce qu'elle condamnait le pécheur sans pouvoir changer sa chair, Dieu l'a fait, parce que Christ n'a pas seulement porté nos péchés, mais qu'Il est venu en ressemblance de chair de péché et parce qu'Il est devenu sacrifice pour *le péché* ; et ainsi Dieu a *condamné* le péché dans la chair. Remarquons bien qu'il ne dit pas : le péché *sera condamné*, comme d'une chose qui doit encore être faite, ni : par la puissance du Saint Esprit ; mais par le sacrifice expiatoire du Christ. Christ s'est livré comme sacrifice expiatoire pour le péché dont le Saint Esprit t'a convaincu, toi qui crois. Dieu a condamné le péché qui t'a contristé jusqu'ici ; mais il l'a condamné sur la croix du Christ. Il l'a ôté et tu en es affranchi. Tu le hais – il n'en peut pas être autrement, si le Saint Esprit agit en toi – maintenant il t'est aussi peu imputé que les autres tristes fruits que cet arbre pourri a portés. Tu es devant Dieu, en Christ, dans lequel le péché a été condamné sur la croix.

Quant à ce qui concerne la sanctification – quel est l'effet de cette vérité ? Qu'avons-nous dit de la position du croyant ? Il est placé dans la lumière – même, devant la face de Dieu. Il a une vie qui se réjouit dans cette lumière ; il a le Saint Esprit pour en jouir. La sanctification est mesurée par cette lumière. Puisque nous sommes dans la présence de Dieu, toutes choses seront jugées selon la perfection de Sa présence : « Nous avons communion avec le Père et avec le Fils ». C'est pourquoi l'Apôtre dit aussi lorsqu'il parle du péché (Rom. 3:23), non pas : Nous avons péché et nous n'atteignons pas à ce que les hommes doivent, mais : Nous ne gagnons pas la gloire de Dieu et, parce que nous sommes sur le principe de la grâce, la sainteté n'est pas seulement *exigée*, mais *nous sommes participants de Sa sainteté*. Et non seulement cela, mais, parce que Dieu est pour nous, nous avons la force de réaliser cette sanctification, et parce que nous savons qu'Il est pour nous, nous avons la confiance d'obtenir cette force auprès de Lui. La sanctification se réalise dans la communion avec Dieu ; mais avec la conscience de péché, la communion est impossible. Où trouverons-nous la force pour notre sanctification,

si ce n'est en Dieu ? Comment pourrions-nous, nous-mêmes, accomplir la sanctification pratique sans cette force ? Comment puis-je chercher cette force auprès de Dieu, si je n'ai pas la certitude qu'Il est pour moi et si ma conscience m'empêche de m'approcher de Lui. Les efforts pour atteindre la sainteté peuvent être sincères sans qu'on soit affranchi, parce que les penchants de la nouvelle vie sont là ; mais de tels efforts sont toujours mêlés avec le besoin de justification ; et, ainsi, la véritable nature de la sainteté est renversée et perdue ; ou plutôt elle n'est point connue. Quant à ce qui concerne la règle de la vie, en rapport avec notre position en Christ, Sa vie sur la terre est notre modèle : « Celui qui dit qu'il demeure en Lui, doit aussi marcher comme Lui a marché ». Il y avait deux choses en Lui ; Il était un homme juste devant Dieu ; et, devant l'homme, la révélation du caractère de Dieu. Telle doit être aussi notre vie sur la terre ; marchant devant la face de Dieu, nous devons manifester son caractère devant les hommes. Ceci a lieu parce que Christ est déjà notre vie ; comme dit l'Apôtre : « Afin que la vie de Christ soit manifestée dans notre corps mortel ». Et ici est l'importante différence entre la Loi et les commandements de Christ. La Loi promet la vie si nous avons accompli ses commandements. Les commandements de Christ, comme toutes ses paroles et ses œuvres, sont l'expression de la direction de la vie que nous possédons déjà en Lui. Et maintenant, quels étaient les principes de cette vie en Christ Lui-même ? Premièrement Il pouvait dire : « Le Fils de l'homme qui est dans le ciel ». L'amour était l'origine de toute son activité. Même comme homme, Il était né de Dieu, et Lui-même pouvait dire que, en vue de la joie qui lui était proposée, il méprisait la honte et portait la croix. Il en est ainsi de nous, avec la différence nécessaire qui provient de sa glorieuse personne, parce qu'Il est Dieu même. Unis à Lui, notre vie est cachée avec Lui, en Dieu.

Quant à ce qui regarde notre vie chrétienne, nous sommes nés de Dieu. L'amour de Dieu dans nos cœurs est la source de notre marche ; et la gloire, en Christ, qui nous est présentée, nous fortifie dans toutes les souffrances de notre pèlerinage sur la terre. À cela nous pouvons ajouter encore, que la puissance du Saint Esprit, par la plénitude duquel Il vivait et agissait sur la terre, est notre force pour Le suivre. Ainsi nous avons deux règles pour mesurer le bien et le mal : D'un côté l'habitation du Saint Esprit en nous et, d'un autre côté, la vie et la plénitude d'un Christ glorifié. Quant au Saint Esprit duquel nous sommes scellés pour le jour de la rédemption, nous devons ne pas le contrister ; nous devons plutôt en être remplis, afin que nous puissions réaliser notre communion avec Dieu, dans une parfaite joie. Relativement au Seigneur, nous devons dépouiller le vieil homme et revêtir le nouveau, créé et justice et en véritable sainteté. Bien plus ! en vue de la plénitude de sa gloire, nous devons croître en toutes choses, en Lui qui est la Tête, c'est-à-dire Christ, jusqu'à l'homme parfait, selon la mesure de la stature de la plénitude du Christ.

J. N. Darby

(traduit de l'allemand par J.B.R.)

Études scripturaires, vol. 2, p. 291-308 [305-322]